L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 20 FEVRIER 1890.

Nécrologie.

M. Ben O'Connell dont nous annoncions la mort avant hier, était bien l'un de ceux là qui doivent à peu près tout à eux mêmes; *self made man*, pour reproduire l'expression anglaise, et pleine dans sa condition. En effet, à quatre ans il perdit lui en mère et son père qui, venus tout récemment de Portsmouth, Virginie, où il était né, encombraient tous deux, presqu'en même temps, à la fièvre jaune.

Le travail s'impose donc vite à l'enfant et ce travail qu'il accepta résolument lui valut une précoce maturité d'esprit qui le guida mieux dans la vie.

Après des occupations diverses, M. Ben O'Connell se décida, en présence de la croissante prospérité des planteurs d'alors, à se faire courtier de sucre.

Profession qui a bien ses rudesses aussi; dans laquelle il devint vite un expert et qu'il suivit durant une période non interrompue de plus de quarante ans, sauf quelques années passées à Paris, où nous aimes plus d'une fois la bonne fortune de le retrouver.

C'était une nature très vive, emportée même parfois, mais la bonté, une bonté sincère, pratique, était au fond de son être. Aussi dès que sa position lui en laissa la liberté, se fit il un plaisir et un devoir de se joindre à l'Association Howard, si connue ici pour son rôle de charité; et de 1847 à 1854 il en fut certainement l'un des membres les plus actifs. Souvent, bien souvent il veilla au chevet de malheureux, frappés aussi du mal effroyé qui l'avait fait orphelin.

C'était un esprit primesautier, fort lucide et et l'ardeur se mêlait fréquemment à ses conversations, la saine raison, les justes appréciations s'y montraient toujours.

Dans les affaires où il déploya tant d'activité, son coup d'œil avait beaucoup de sûreté, et son inaltérable probité faisait que chacun de ses clients se reposait sans réserve sur lui.

La perte de celle qui avait été en compagne et lui avait donné tant de vrai bonheur, fut pour lui un coup redoutable; mais le souvenir et la vue de ses cinq enfants furent son apaisement, sa force; et virilement il reprit la lutte que seule devait arrêter la tombe et brusquement ouverte.

Il a adoré, il a servi avec un dévouement invariable la famille que sa mort condamne à un deuil si désolant; mais dans ce douleur celle-ci peut du moins se dire avec un juste orgueil que celui qui vient de disparaître, lui laisse un nom estimé, affectionné de tous; un héritage d'honneur.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

Les bénéfices.

Nous n'avons pas assisté hier à la représentation du *Prophète* et à l'heure où nous écrivons ces lignes nous n'avons vu personne qui puisse nous en donner aucun détail.

Ce soir, seconde représentation du *Cid*, grand opéra, quatre actes et dix tableaux par M. Julien Massenet, au bénéfice de M. Perron, régisseur-général, qui a rempli ses devoirs avec dévouement, avec compétence.

Ses appointements sont dans les chiffres doux, imaginons-nous; aussi formons-nous le vœu que le public en masse passe au contrôle et prouve d'une façon sonnante à ce chef de service que son constante efforts sont appréciés.

Le Cid, œuvre qui a été un événement musical, est chanté par M. A. Mary, Mmes Dasrizac, Bosetta, MM. Saint Jean, Ballerey. Ajoutons que le ballet y est d'un intérêt exceptionnel, que les six ou sept numéros qui le composent comptent parmi les meilleures pages de la partition et que Mlle Rossi, Mlle Delas, secondées par Mlle Verceselli et tout le corps de ballet, y dansent des pas d'une charmante composition.

Demain reprise de *Roméo et Juliette*, de Gounod, avec Mme Bereta dans le rôle de Juliette, et M. Fürst dans celui de Roméo.

Cette soirée est au bénéfice de Mme Beretta, artiste dont nous avons dit souvent les précieuses qualités, et qui a son talent ajoute une bonne et dévoue telle qu'elle ne reste devant aucune fatigue pour aider à la marche du répertoire.

Roméo et Juliette, est une composition de très haute portée, que tous connaissent; ce sont là cinq actes en les mélodies se suivent dans une chaîne presque non interrompue. Le compositeur y arrive fréquemment à l'expression la plus saisissante du drame lyrique.

Samedi, pas de matinée; le soir, *Aida*.

Dimanche, en matinée, quatrième représentation du *Cid*; le soir *Les Dragons de Villars*, au bénéfice de Mlle Valgalier, qui y tiendra le rôle de Rose Friquet; le rôle de Sylvain sera chanté par M. Fürst. Comme lever de rideau: *Le Maître de Chapelle*, avec le bénéficiaire aussi comme Gertrude.

Académie de Musique.

Depuis que drame, comédie, vaudeville sont exclus du répertoire de l'Opéra de la rue Bourbon, nous sommes forcément en arrière sous ce rapport; nous ne suivons plus, comme autrefois, le mouvement dramatique. La seule occasion qui soit offerte au public de la Nouvelle-Orléans de connaître par entrevue des maîtres actuels du théâtre français, est la venue d'artistes américains ou anglais, nous y initiant par des adaptations.

C'est l'occasion qui nous est offerte en ce moment par Mme Fanny Davenport et sa troupe.

Mme Fanny Davenport, ainsi que nous l'avons déjà écrit, a acheté le privilège exclusif de jouer, aux Etats-Unis, le Tosca, de Victorien Sardou.

L'idée lui a été heureuse; partout elle a trouvé le succès artistique; partout elle a récolté les bottes recettes. Satisfaction de l'amour-propre, caisse pleine—les deux faits se reproduisent ici.

Depuis dimanche dernier foule toujours à l'Académie de Musique. Il en sera ainsi ce soir encore et demain et samedi, terme de deux seuls engagement. Œuvre d'un écrivain de théâtre de très grand ordre; Tosca remarquable en entourage que l'on rencontre rarement sur une scène américaine.

Théâtre St. Charles.

La troupe retenue par la compagnie Joseph Jefferson-Florence se maintient et va même grandissant, à parler vrai. Difficile, bien difficile de trouver mieux. Comme à l'Académie de Musique, il n'en pouvait être autrement. Il est rare que deux artistes de cette valeur consentent à l'unir pour une tournée à travers les Etats-Unis, et selon toutes probabilités pareille bonne fortune ne se présentera pas de longtemps à notre public.

La comédie de Sheridan: *The Rivals*, un véritable triomphe pour les deux artistes, sera jouée ce soir encore, mais à partir de demain elle sera remplacée par une œuvre de Coleman: *The Heir of Leer*. Ne perdez donc pas cette occasion dernière. C'est là, en effet, de l'art bien réel.

Grand Opera House.

Les pompes de Mardi-Gras ne sont plus et beaucoup de ceux qui étaient accourus ici pour les voir, nous ont déjà quittés. Beaucoup restent aussi cependant et à ceux-là nous venons dire qu'ils peuvent satisfaire leur amour des spectacles, de la mise en scène en venant visiter au Grand Opera House. Chaque jour jusqu'à samedi inclusivement on y jouera *Fantasma* et cette pièce offre véritablement un ensemble très heureux et très élégant aussi. C'est probablement la seule occasion qu'on aura, à la Nouvelle-Orléans, de connaître cet intéressant ouvrage.

Dimanche prochain début de la troupe lyrique connue sous ce nom, d'un goût contestable, mais vous le connaissez: *Boston Ideal*, mais qui, pantelé-il, mon ce ligne des sujets très remarqués dans un répertoire très varié.

L'impresario informe ne cesse de vouloir des nouveautés, ne cesse de vouloir le bien d'une troupe. Cette agence est surtout de la différence que l'on met à en maintenir les éléments. Les artistes les plus intéressants recommandent du "Protector Sieb Book Bureau" des éléments d'efficacité comme ensemble. Adressez-vous à lui, vous ne pouvez pas vous tromper. Il a pour agence de jugés les plus compétents, parmi les plus importantes dans leurs villes, qu'aucun autre bureau en Amérique ne saurait. Le "Protector Sieb Book Bureau" est le bureau des directeurs, et les artistes, directeurs, comédiens, chanteurs, musiciens, trouvent toujours, en s'adressant à ce bureau, des sujets de choix, des sujets de choix, des sujets de choix, des sujets de choix.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 19 février 1890.

Thermomètre de R. & L. Claudel, Opticiens No 145 rue du Canal.

Heure Centrale et Barometre.	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	69	16
Mid	74	24
2 P. M	74	24
6 P. M	72	22

MARIAGES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Ernest J. P. Baumann à Mlle Virginie Faucher.
Nicholas Bertchel à Mlle Annie Brinker.

Décès.

Albert Bernstamayer, 9 mois, 532 rue Rampart, côté Nord.
Yon Yon à Mlle Kocher, 19 ans, 638 1/2 Royale.
Mlle W. Louise Schnell, 22 ans, 90 Indépendance.
Patrick Gabris, 62 ans, 124 St. Ferdinand.
Joseph Kain, 26 ans, 126 O'Meara.
Thomas Milton, 165 ans, Carrollton.
Thomas H. Tompkins, 2 ans, rue Prombles, près Howard.
James J. Dunbar, 12 1/2 heures, rue Race, près Magnolia.
Henry D. Kenna, Rayner, Texas.
Manuel B. Otis, 73 ans, 88 rue St-Bernard.
Augustine Doulas, 36 ans, 187 rue Lapeyrouse.

Désastreux incendie

RUE DU CANAL

Le spectacle d'un grand incendie, comme il est déclaré trop souvent dans notre ville, manquait aux souvenirs qu'emportaient les étrangers de l'agréable séjour qu'ils viennent d'y faire. Il leur a été offert juste à point avant leur départ, et ils n'en ont point caché leur satisfaction.

A 4 heures du matin les gradins élevés rue du Canal, en face de la rue Bourbon, se garnissaient de nouveau, tandis qu'à l'encoignure de ces deux rues, les balcons qui, quelques heures auparavant, contenaient une foule joyeuse qui regardait défiler les parades dans la splendide ensemble des rues allaient être détruits tout à l'heure et étaient sur le point de s'abîmer dans un nous beau mais plus triste embrasement, qui, splendide et grandiose aux yeux des indifférents, remplissait de tristesse et d'effroi ceux dont les intérêts étaient directement en jeu.

C'est donc à 4 heures du matin, alors que l'on pouvait jouir, à la faveur de l'obscurité, de la splendeur de l'incendie et en examiner deux heures plus tard au plein jour le triste résultat, que les pas de nombreux bombeurs à cette heure, qui sortaient des différents bals, ont aperçu une épaisse fumée s'élevant au-dessus de l'immeuble occupé par MM. Levy & Wolfson, marchand de porcelaine. Peu après, des langues de flamme forcaient au travers des volets et les cloches sonnaient leur lugubre glas bientôt suivi d'une alarme générale.

De tous côtés, les pompes arrivaient, vomissant le feu, les pompiers débouchaient de tous les points, et au milieu du tumulte qui accompagne toujours les préparatifs d'un combat comme celui qui allait se livrer, le wagon de police arrivait rempli d'agents qui, sous les ordres du chef Hennessey, tendaient les cordes pour éloigner les curieux du cercle d'action des pompiers.

Tandis que l'on préparait les tuyaux, les balcons se garnissaient, la foule s'amassait composée en grande partie de masques, de danseurs en habit de soirée, de retardataires qui avaient voulu prendre leur bonne part des fêtes, prolonger le plus possible les distractions du carnaval, et qui venaient assister au bouquet.

Quant au feu, il faisait des progrès rapides, il avait pris l'offensive d'une façon si alarmante que les pompiers aussitôt prêts ne pouvaient déjà plus lutter contre lui qu'avec des avantages; or, à l'intensité de ce brasier se joignait l'impossibilité d'ouvrir les volets en fer qui fermaient l'édifice, tandis qu'au dedans les flammes faisaient rage et qu'au dehors les pompiers restaient impuissants.

Seuls, deux points leur étaient laissés pour l'attaque, deux fenêtres ouvertes rue Bourbon et rue du Canal, mais obligés à défendre par les extrémités un immeuble aussi vaste, ils ne pouvaient diriger leurs jets au centre où bientôt s'élevaient des langues de flamme de 40 pieds de haut; l'immeuble à un étage occupé par M. Péret s'embrasait à son tour, et tandis que les pompiers s'efforçaient de le sauver, les flammes gagnaient de toit en toit et arrivaient bientôt chez M. Werlein, marchand de pianos. C'est alors que l'on a essayé de se servir de l'échelle volante.

Aussitôt dressée, deux pompiers y sont montés, mais à peine avaient-ils préparé les tuyaux, que l'épaisse fumée sortant des étages supérieurs de la maison Werlein les suffoquait, et que les flammes menaçant de s'élancer à tout instant par les fenêtres, les obligeait à descendre et l'échelle devenait inutile. Cependant le feu parti des extrémités gagnait des deux côtés vers l'encoignure et les volets chauffés au blanc étaient devenus presque transparents. L'eau que jetaient en abondance plus d'une douzaine de pompes semblait être perdue et se réduire aussitôt en vapeur.

Le feu gagnait toujours et bientôt le seul espoir que l'on eut conservé, celui de sauver les étages inférieurs était perdu, les flammes gagnant par la cage de l'escalier se répandaient dans le magasin de chapeau de Robt. E. Lee et après avoir consumé quelque temps, dont l'éclat et couleur de sang, au milieu d'une épaisse fumée noire, elles se frayèrent un passage au travers de la vitrine dont les vitres volaient en éclats. Le courant d'air était établi, et le feu opérait maintenant son ravage de bas en haut. Même chose s'était produite dans le magasin de M. Werlein et l'incendie, qui était dans son plein, lançait vers le ciel des flammes qui illuminaient au loin les rues avoisinantes.

Les cloisons et les toits s'affondraient, facilitant encore l'œuvre du feu, un à un tombaient les volets lorsque par la chaleur, et peu après la façade de la rue Bourbon s'effondrait avec un terrible fracas, jetant l'épouvante dans la foule qui craignait la rupture des fils télégraphiques et s'en écartait au plus vite.

Semblable chose n'est cependant pas arrivée, et il n'y a aucun accident, grâce à la prévoyance du chef O'Connor, qui, ayant remarqué que la seule pression des jets de pompe ébranlait ce pan de mur, avait ordonné aux pompiers de s'en écarter et aux agents de ne laisser personne rue Bourbon, entre Canal et Conti.

Cet affaissement offrait aux pompiers une large brèche par laquelle ils ont commencé à inonder le brasier tandis que sur les toits d'autres protégeaient la maison Schwartz qui prenait feu aussi. Au lever du jour, il ne restait plus qu'un amas considérable de décombres que les pompiers noyaient et que les passants venaient contempler curieusement. Curieuse en effet était cette scène de destruction.

Dans les vitrines, des débris mouillés, défaits, à demi carbonisés, porcelaines, tapis, instruments de musique, étaient tout ce qui restait de ce désastre pour rappeler les brillants étalages qu'éclairaient quelques heures auparavant les bombeurs du Protée et de Comus. Dans la rue, un amoncellement de débris couvrant la voie des chars de la rue Bourbon sur une épaisseur de 5 à 6 pieds, interceptait la circulation des chars et des piétons.

Des cordes ont du reste été tendues pour maintenir les curieux à l'écart, éviter les accidents et permettre aux ouvriers de déblayer la voie aussi promptement que possible. Ils ont cessé dans cette matinée dont la base se trouvait submergée, une franchée qui a mis les rails à nu et rétabli la circulation vers 5 heures du soir, à la fois sur le trottoir et la ligne de chars. Ces décombres ont causé des dégâts assez considérables du côté opposé de la rue Bourbon dont ils ont défoncé le trottoir.

La devanture du bar room de M. Gus Begnill a été défoncée ainsi que la porte du club voisin.

Les glaces des vitrines du magasin de M. Runkel ont volé en éclats, et les marchandises de l'étalage ont été endommagées; en outre les tentes couvrant le trottoir ont été défoncées et les colonnes de fer qui les supportaient ont été brisées comme verre, leurs débris se mêlant à ceux de toute sorte, bois, briques, volets et grilles en fer amoncelés dans la rue.

Un vide immense au milieu duquel surgissent quelques pans de cloisons et des murailles en ruines, existe maintenant à cette extrémité du "Touro Building", s'étendant entre la rue du Canal et l'immeuble de M. Cocrate, la rue Bourbon et la bâtisse occupée par la maison Schwartz.

Cette partie du "Touro Buildings" appartient aux héritiers de M. B. Saloy, récemment décédés.

Les immeubles qui la composaient, au nombre de quatre, étaient tous à trois étages, construits sur le même plan et de telle façon que d'un côté à l'autre de l'île, c'est-à-dire de Bourbon à Royale, ils semblaient ne former qu'un seul et même bâtiment, lequel se décomposa en 12 immeubles distincts dont la majeure partie appartenait à M. Saloy. Le magasin de M. Wolfson où le feu a pris naissance hier matin, a déjà été ravagé deux fois, alors qu'il était occupé par MM. Frankenstein & Hart et précédemment par les Levy's Dollar Houses.

Chez M. Silverstein les dommages causés par l'eau, la fumée et la chaleur aux marchandises des étages supérieurs sont très-importantes, elles de $50,000.

Chez M. Werlein, quelques pianos qui se trouvaient à portée, mais devant du magasin, ont seuls été détruits. Il n'a pas encore pu estimer les pertes mais elles se chiffrent par $75,000 au moins.

M. Levy estime à peu près sa perte à $50,000.

Celle de M. Lilienthal, photographe, atteindrait $20,000.

M. P. Péret, parfumeur, perd $10,000.

MM. S. Kraus, $25,000.

MM. Brill et Raskel, $2000.

Toutes ces données ne sont encore qu'approximatives, les intéressés ayant à mettre leurs affaires en ordre avant de pouvoir se prononcer définitivement.

En tout cas on fixe généralement le total des pertes à $500,000.

Le R. E. Lob a $3500 d'assurance à la compagnie Mechanics' and Traders'.

M. Werlein $6,500 et M. Schwartz $4,000 à la même.

Les agences Home, Dodsworth et autres se partageraient la différence de l'assurance de M. Werlein, laquelle s'élève à $45,000 et $50,000.

M. Laroussini a une police de $1,500 signée par l'agence Pescud.

Les Nos 10, 12 et 14 de la rue Bourbon sont assurés pour $10,000 à l'agence A. A. Woods. MM. H. et U. Laroussini en sont les propriétaires, ainsi que du No 8.

No 137 rue du Canal, appartenant aux mêmes, assuré $15,000 à l'agence Pescud.

Le No 135, aux mêmes, assuré $15,000 à la même agence.

Le stock de chapeaux de MM. Laroussini était évalué $15,000 et assuré à l'agence Pescud.

Pendant l'incendie, deux personnes, l'une de Jeannerette, Lne, M. Gallery, l'autre M. J. Lombnuion, de St-James, qui logeaient au Cosmolitan Hotel, rue Royale, entre Canal et Donaue, ont été effrayée et ont essayé de forcer la porte d'entrée pour gagner la rue. Ils se sont blessés aux mains et la voiture d'ambulance a été appelée pour panser leurs blessures, qui ne présentaient aucune gravité.

AUTRE GRAND INCENDIE.

A minuit et demi, le feu a pris rue d'Orléans Nos 198 et 200, en face du marché Trémé, et a détruit 6 maisons et légèrement endommagé le marché. Le feu s'est déclaré avec une terrible impétuosité, et les flammes avaient déjà fait de grands ravages avant que l'alarme eut sonné.

Le feu s'est gagné des deux côtés lorsque les pompiers l'ont attaqué, et ce n'est qu'à 2 heures qu'ils en ont été maîtres.

Les Nos 198 et 200 où le feu a pris étaient habités par M. Charles Ballowitz qui tenait un bar-room et dont le stock est assuré $500 à la compagnie Germania. Mobilier $200 à la même compagnie.

La maison à un étage qui appartient à sa mère est assuré $2,400 à la Merchants' Mutual Co. Le tout a été complètement détruit à l'exception d'une partie du mobilier.

Le No 202, était habité par M. Stephen Cholina, marchand d'articles de mercerie, dont le stock a été en partie sauvé; n'était pas assuré. Immeuble détruit.

La boulangerie de M. Jacob Buckenmayer a été endommagée sur le derrière. De l'autre côté, le No 196, un magasin de mercerie appartenant à M. Joe Hackett qui l'habitait, a été détruit. Immeuble assuré $2000 et stock $800 à la Orleans Co.

Nos 192 et 194, appartenant à M. Kottwitz et assurés, étaient habités par Mme Vve A. Guzman, marchande de mercerie, chaussures et articles divers. Stock assuré $2,000 à la Firemen's Co. Le tout a été détruit.

Le No 190, à un étage, autre magasin de mercerie, appartenant à M. L. Sugg qui l'habite, a été totalement détruit avec la majeure partie du mobilier.

Assurance à la Liverpool, London and Globe Co.

Un petit bâtiment voisin, occupé comme dépôt de glace, a été à moitié détruit.

Le marché a été seulement endommagé par la chaleur.

Le feu.—Hier à midi, le feu a endommagé 5 balles de coton à bord du steamship *Newman Hall*.

Cour Civile de District.—Geo. Daudie contre la Southern Pacific RR. Co., en $15,000 de dommages. Jugement en sa faveur pour $5000.

Affaires municipales.—Le contrôleur Thomas a nommé M. J. C. Finney au poste de "legal process clerk" en remplacement de M. W. I. Patton, qui a succédé à son père.

—Aujourd'hui seront décachetées les offres soumises pour la location des marchés.

—Le Maire a donné ordre aux agents d'empêcher les habitants riverains d'amarrer au quai des trous de bois flottant qui, rejetés contre les levées, augmentent le danger de leur rupture.

Trouvé.—On a aperçu, hier matin, flottant à dérive, une embarcation rouge contenant des rames, quelques sacs vides et des ustensiles de cuisine. Elle a été ramenée et amarrée au rivage.

Jambe cassée.—Hier, à 3 heures P. M., un petit garçon de 10 ans, Isaac Chandler, habitant rue Bourbon No 432, est tombé du marchepied d'un char de la rue Remparts sur lequel il avait grimpé. Il s'est cassé la jambe droite.

Rixe.—Hier matin à 11:30 heures, coin Jefferson et Levée, Henry Hymes et Louis Hunter, deux nègres, employés de la compagnie Cromwell se sont battus et le dernier a été frappé à coups de caillon sur la tête. Il a été transporté à l'hôpital et Hymes a été arrêté une heure plus tard chez lui, rue des Remparts près Fort.

Nouveau service de la Poste.

AVIS.

Nous recevons, de l'Hon. Dudley Coleman, l'avis suivant, daté de Washington, 15 janvier:

Le Département des Postes sollicite des soumissions qui seront reçues jusqu'au 10 avril 1890, à 4 heures de l'après-midi.

Un service sera établi du 1er juillet 1890 au 30 juin 1894, de la Nile-Orléans par Barataria à la Grande Ile, 80 milles de distance, aller et retour, une fois par semaine pendant toute l'année. A partir du 1er juin jusqu'au 30 septembre de chaque année, ce service sera doublé. Il devra être fait par des steamboats sûrs et confortables.

Le contrat devra être mis à exécution dans les 60 jours à partir de l'acceptation des conditions du soumissionnaire.

AVIS AUX CREANCIERS

Thomas E. Brady vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,018—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'il en est, pour lesquelles le compte final présenté par Thomas H. Fallon, comme syndic provisoire et syndic des créanciers de cette affaire, ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

R. A. LUMINAIS,
16 fév—16 21 25 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 29 0.2—Division D—Jacob Van Wickle vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire et ceux nommé Jacob Van Wickle, soit—est par le présent accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné que une semaine des dits créanciers soit convoqué et temps pardevant R. L. Simonds, notaire, en son ipso-ceuq No 47 rue Carondelet, à la ville de la Nouvelle Orléans, le LUNDI, 17me jour de février 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, dire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures seront prises contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 janvier 1890.

Séparé: R. H. MORTOR, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

15jan—3f an 17fev.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants. à savoir:

Interdiction de Angèle Candide Aviseno, femme de Michael Kreidler, No 27,787, Division "D".

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présent, F. L. Bayne J., pour le demandeur, Felix J. Funk, contestant pro bono. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant la preuve apportée satisfaisante dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons exposées, ordonne:

Il est ordonné, ordonné et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Aviseno le défendant incapable de prendre soin de sa personne et d'administrer ses biens; que Michael Kreidler soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement signé le 7 octobre 1889.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de Hon. R. H. Morton, Juge Ad-Hoc, cette Division, Greffier D. Gaudet présent en cause.

En foi de quoi j'ai apposé ici mes signature et le sceau de la Cour, ce jourd'hui le vingt-cinq janvier, le dix-neuvième jour d'octobre de l'An de Grâce Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Dix-Neuf.

RODOLPHE J. LAVERGNE,
Greffier.

19 jan—

DEPECHES Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

FRANCE.

Explosion.

Paris, 19 février—Une explosion a eu lieu dans le département de la Marne, hier soir. (Le nom de la ville où s'est produit l'accident, est tellement défiguré dans notre dépêche que nous l'omettons).

On ignore le nombre de victimes: 34 cadavres ont déjà été relevés.

Feux.

Paris, 19 février—On a découvert que 500 fausses actions de la compagnie du chemin de fer d'Orléans ont été mises en circulation en cette ville.

La Bente.

Paris, 19 février—Le 3 0/0 à 87 frcs. 87 centimes et demi.

La France et la Conférence du travail.

Paris, 19 février.—*Le Temps* écrit: "L'attitude de la France relativement à la Conférence du travail proposée par l'empereur d'Allemagne, dépend de celle de l'Angleterre. Si l'Angleterre refuse d'y prendre part, le projet tombera; mais si elle se décide à y participer, il est évident que la dite Conférence deviendra possible; et il est non moins manifeste qu'elle ne pourrait plus offrir de dangers ni pour nous ni pour d'autres.

Mort de M. Joseph Gillet Biggar.

Londres, 19 février—M. Joseph Gillet Biggar, "home ruler" bien connu, et membre de la Chambre des Communes pour la Division Ouest du comté de Cavan, est mort aujourd'hui à Chapham, un faubourg de Londres. Il était âgé de 62 ans.

Une déclaration énergique.

Berlin, 19 février—Un meeting vient d'être tenu en faveur de M. Doerr, un ouvrier candidat à un siège au Reichstag; l'élection a lieu aujourd'hui, à Bingen. Parmi les orateurs se trouvait M. Goest, l'un des chefs du parti socialiste.

Au cours de son discours il a déclaré que le rejet de l'Alsace-Lorraine à la France n'impose, est une nécessité. Il a ajouté que les qualités individuelles du français sont incomparablement supérieures à celles de l'allemand. Les ouvriers français, a-t-il dit encore, sont les frères des ouvriers allemands, et ceux-ci ont pour ennemis les bourgeois allemands eux-mêmes.

Le *Reichsanzeiger* publie une liste des personnes appelées à siéger dans le conseil qui doit prendre en considération la condition des travailleurs. Tous les métiers y sont représentés et on y remarque M. Hetzer, membre du Reichstag.

Le comte Andrassy.

Pesth, 19 février—La mort du comte Andrassy a été formellement annoncée aujourd'hui aux deux chambres de la Diète hongroise, par les présidents respectifs de ces deux corps, qui ont fait un bel éloge de l'homme d'Etat que la patrie vient de perdre.

A la Chambre basse, M. Von Tisza, premier ministre de la Hongrie, fait la motion d'ajourner la Chambre jusqu'à lundi en marque de respect, et afin de donner aux membres l'occasion d'assister aux funérailles. Cette motion a été adoptée.

Réclamation.

Sofia, 19 février—La Russie exige la Bulgarie de payer un arrérage de trois millions de roubles dûs à la Russie, pour son occupation du pays en 1878 et 1879. On voit dans cette demande son dessine du gouvernement russe un mouvement d'irritation.

Crainte de désordre—M. de Bismarck.

Berlin, 19 février—On a augmenté ce soir la force de la police sur tous les points. On craint que les élections n'amènent des troubles.

Le Zeitung dit que le prince Bismarck, en vue de sa démission, de sa retraite, a ordonné l'inventaire des objets lui appartenant qui se trouvent au palais ministériel de la Wilhelm.

Les journaux semi-officiels continuent leurs commentaires à propos du successeur probable de M. Bismarck, c'est-à-dire M. Boetticher. Ils en font de grands éloges.

Le *Hamburger Nachrichten* admet qu'un différend a été élevé entre l'empereur et le prince, avant la publication des rescrits impériaux; mais il ajoute qu'on est arrivé depuis à un compromis et que la politique de l'empereur n'est modifiée en conséquence.

Le correspondant berlinois du *Telegraph* (Londres) dit que l'empereur étudie la question du travail depuis plus de quatorze mois.

Sitôt qu'il a eu la conviction de la stabilité de la paix en Europe il s'est mis à consulter des experts de toutes classes afin d'en obtenir des renseignements. Il n'est pas probable que la Russie et les Etats-Unis soient invités à la Conférence.

Chambre des Députés canadiens.

Ottawa, Ont., 19 février—Hier à la Chambre, l'Hon. Peter Mitchell a demandé et le rapport portant qu'un traité a été presque conclu entre le ministre d'Angleterre à Washington et le gouvernement des Etats-Unis, vient d'une source autorisée.

M. Mitchell dit qu'on a annoncé qu'un traité a été conclu sans le consentement et à l'insu du gouvernement canadien, par lequel divers droits canadiens auraient été sacrifiés.

Un pareil acte de la part du gouvernement impérial ne serait jamais sanctionné par la masse des Canadiens.

Sir John MacDonald a répondu que le rapport est entièrement dénué de fondement.

L'ambassadeur anglais à Washington n'a aucun pouvoir d'agir à l'insu du gouvernement canadien.

Sir MacDonald a ajouté qu'il est vrai cependant que des négociations ont été entamées, en vue d'un traité réglant toutes les questions relatives à un différend international entre les deux pays. Ces négociations néanmoins ne sont que préliminaires.

Répondant à une autre interpellation de M. Charlton, le premier ministre a déclaré qu'il ne serait pas opportun de dire si l'arrangement au sujet du *modus vivendi* serait renouvelé.

Un membre du cabinet cependant, a dit à un *reporter* que des licences seront émises à la prochaine session, sous l'ancienne convention.

Menace de Lynch law.

Knoxville, Tenn., 19 février.—Hier après-midi, Jake Staples, nègre employé par le Fermier R. Lewis, près de la station Huckell, à 12 milles d'ici, profitant de l'absence de celui-ci et se livrait à une tentative de viol sur sa femme.

On suppose qu'il sera pris sommairement.

Le gouvernement impérial russe.

San Francisco, 19 février—Une dépêche privée reçue hier en cette ville, annonce que le gouvernement impérial russe a confirmé le renouvellement du bail des îles russes dans la mer Behring où se fait la pêche de phoques, à la compagnie commerciale Alaska de cette ville. Cette décision est basée, dit-on, sur la persuasion que le gouvernement des Etats-Unis agira de même à l'égard de seul îles dans la mer Behring, et ainsi le contrôle de l'industrie des phoques serait entre les mains d'une seule et même administration.

Immigration de noirs.

Birmingham, Alabama, 19 février.—Deux cents émigrants nègres en route de la Caroline du Nord pour la Louisiane, ont traversé aujourd'hui cette ville, et cinq cents de plus suivront ce soir. Ce qui met fin à l'émigration des noirs cette année; mais l'hiver prochain, les agents de passagers des chemins de fer reprendront ce travail d'émigration.

M. E. L. Williams qui a chargé du train d'émigrants noirs, dit pourtant que nulle somme d'argent ne décidera un agent à retourner dans la Caroline du Nord, pour y chercher des nègres, tant que la colère des fermiers blancs ne sera pas apaisée. Un grand nombre de noirs ont forfait à leur contrat et ont abandonné les planteurs de la Caroline du Nord, et ceux-ci ont alors manqué de bras. On a profité du fait pour jeter le blâme sur les agents de passagers et on a averti ce dernier de ne pas reparaître dans l'Etat, car ils y seraient traités rigoureusement et pourraient même être tués.

Au moment de quitter la Caroline du Nord, l'agent Williams a reçu la note suivante: Monsieur, il faut que vous quittiez l'Etat immédiatement et que vous n'y rentriez plus pour influencer nos travailleurs. Rooevve on bon et franc avertissement; et ceci le dédaigne, il pourrait vous en coûter cher.

(Signé) Le Comité.

M. Williams dit que tous les agents qui sont de semblables avertissements.

WASHINGTON.

Dakota.

Washington, 19 février.—M. Thomas vient d'être nommé juge de district du North Dakota. Il est de Fargo.

Départements de la Guerre.—Allocation.

Washington, 19 février—La Chambre réunie en Comité Général a fait un rapport favorable à la nomination d'un sous-secrétaire de la guerre.

Le Comité (Chambre) des bâtisses et terrains a rapporté favorablement aujourd'hui sur les bills suivants, relatifs aux constructions publiques: Baton Rouge, Louisiane, $100,000; l'allocation en faveur de Milwaukee est portée à $200,000; Fremont, Nebraska, $60,000; Alleghany City, Penn., $250,000; Lafayette, Indiana, $80,000; El Paso, Texas, $50,000; Burlington, Iowa, $100,000; Mankota, Minnesota, $150,000.

République du Brésil.

Washington, 19 février—Le Président a approuvé la Résolution de la Chambre et du Sénat félicitant le peuple du Brésil d'avoir adopté comme gouvernement la forme républicaine.

World's Fair.—Les débats.

Washington, 19 février—Tant de membres désirent parler sur la question du World's Fair qu'une séance du soir a été décidée pour demain. M. Candler, président du Comité du World's Fair, conduira le débat et l'ouvrira. Il ne s'est engagé pour aucune des quatre villes en rivalité, mais il favorise le projet en principe.

M. Flower fera un discours de 20 minutes en faveur de New York; il sera suivi par M. Hitt, en faveur de Chicago.

On n'a pas décidé encore si ce sera M. Hatch ou Franck qui portera la parole en faveur de St Louis; l'orateur en faveur de Washington sera M. Wilson, de la Virginie Occidentale.

Vendredi chaque ville aura droit à un discours de clôture d'une heure.

Suffrage des femmes.

Washington, 19 février.—A l'assemblée d'aujourd'hui de l'Association Nationale du suffrage des femmes, le sentiment à peu près général a été exprimé que la dite Association doit adresser ses légitimes demandes à tous les partis politiques, sans s'inféoder à aucun. On y a entendu des discours de Mmes Alice M. Pickler, du Dakota Sud; Olympia Brown, du Wisconsin; Shea, du Kentucky; Root, du Michigan, et autres.

Le gouvernement anglais.

New York, 19 février—On a appris hier au bureau de la Compagnie pneumatique des canons dynamite que la commande du gouvernement anglais de cinquante canons dynamite ne sera pas donnée à la compagnie avant qu'un essai soit fait à Shoeburyness d'un canon qui doit être expédié d'ici sous peu.

Le gouvernement anglais espondant est bien décidé, dit-on, à adopter le canon dynamite, comme auxiliaire aux défenses de la côte, pourvu que les prochains essais à Shoeburyness soient aussi satisfaisants que ceux qui ont eu lieu l'année dernière au Fort Lafayette.

On rapporte encore que l'Angleterre se propose d'ériger des batteries avec canons dynamite dans l'Inde, en Australie et dans les Indes Occidentales. La dite commande de cinquante canons n'a, croit-on, qu'un commencement, et l'on pense qu'avant la fin de l'année, une autre commande aussi forte, en la dépassant, sera donnée pour la même arme.

On n'a aucun doute sur le résultat qui sera obtenu au prochain essai du canon de 15 pouces, épreuve qui doit avoir lieu à Shoeburyness.

Les autorités anglaises désirent s'informer spécialement au sujet des rapports faits par des officiers détachés à cet effet.

Le canon avec lequel on doit faire l'essai est actuellement à Cold Springs, N. Y.; il sera expédié en Angleterre au commencement de mars. Le dit essai sera terminé, croit-on, en avril. On tirera en tout 200 bombes chargées.

Le président Schuyler, de la compagnie pneumatique, sait depuis quelque temps déjà qu'une forte commande s